

Image not found or type unknown



Carte résident 10 ans pour ressortissant tunisien

Par **zouhaier**, le **18/02/2010** à **00:52**

Bonjour,rrnrnJe suis un ressortissant tunisien en France depuis 2005 (3 ans en tan que doctorant et 2 ans avec le titre de séjour mention "salarié", renouvelable chaque année). Ayant une bourse d'étude de septembre 2005 jusqu'au 30 juin 2008, je n'ai fait aucune déclaration d'impôt pendant ces années d'étude. Du fait, je n'ai, pour l'instant, que l'avis d'imposition de l'année 2008.rnJe dois renouveler, ces jours, mon présent titre de séjour, pour demander le 3ème en mention "salarié". Me serait-il possible de plutôt demander à cette occasion la carte résident de 10 ans ?rrnrnMerci pour vos réponses,